

Loi belge de gender mainstreaming (2007) — note de genre obligatoire et catégorisation des crédits dans le budget fédéral

Gender Equality · Bonne pratique · Belgique

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

Depuis le 12/01/2007, l'État fédéral belge doit intégrer le genre, identifier les fonds d'égalité et joindre une note de genre au budget. Évalué tous les deux ans, mais sans résultats d'égalité démontrés ; l'EIGE le juge à un stade précoce.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-01

[Belgian Federal Government / Institute for the Equality of Women and Men](#) — consulté le 2026-10-01

[EU Advisory Committee on Equal Opportunities — Gender mainstreaming in national budgets \(2022\)](#) — consulté le 2026-10-01

[EIGE — Gender mainstreaming in Belgium](#) — consulté le 2026-10-01

Citer — Evidoria. *Loi belge de gender mainstreaming (2007) — note de genre obligatoire et catégorisation des crédits dans le budget fédéral*. ID persistant : 04230f1c-6abc-41d0-a1ba-cd4b4e8d776e.